

Bilan de la mandature des élus Snesup de la 21^e section

Les élus Snesup étaient au nombre de huit (trois professeurs, cinq maîtres de conférences). Deux maîtres de conférences ayant été élus professeurs durant la mandature, ce sont au total dix élus Snesup qui ont siégé entre 2004 et 2007. Le Snesup avait un élu au bureau (Vice-président B). Le travail des élus s'est fait dans la transparence et le respect des exigences qui ont fondé notre engagement de 2003.

Concernant l'examen des dossiers de qualification, qui constitue le gros du travail, les élus Snesup se sont conformés aux critères de qualification de la section, critères à l'élaboration desquels ils ont grandement contribué. Les deux principaux critères sont la qualité scientifique des dossiers et l'aptitude à exercer les tâches d'enseignement. Sur ce dernier, il faut rappeler que la section qualifie non pour le métier de chercheur, mais pour celui d'enseignant-chercheur, d'où la nécessité, en particulier pour les futurs maîtres de conférences, d'avoir une expérience pédagogique préalable. La notion d'expérience pédagogique a été entendue dans un sens large (1^{er} et 2^d degré, ATER, allocataire-moniteur, charge de cours dans le Supérieur) pour éviter de pénaliser les candidats pourvus d'un excellent dossier de recherche mais sans concours d'enseignement. Par ailleurs, l'investissement administratif, en particulier pour les promotions et la qualification à la fonction de professeur, a été pris en compte, même s'il ne s'agit là que d'un critère parmi d'autres. Pour la qualification à la fonction de professeur, l'appréciation s'est toujours fondée sur l'ensemble du dossier de candidature (recherche, rayonnement intellectuel et scientifique, capacité de synthèse historique, connaissance approfondie du domaine de recherche, originalité et caractère novateur du mémoire inédit). Concernant les congés pour recherche, les élus ont défendu l'idée qu'ils soient accordés prioritairement (mais non exclusivement) aux maîtres de conférences qui achèvent leur HDR, mais le nombre de semestres accordés à la section par le ministère est des plus réduits (3 en 2006 et 3 en 2007), en baisse sensible par rapport aux années précédentes. Dans tous les cas, les élus Snesup ont eu à cœur de faire coexister dans le meilleur équilibre possible les différentes disciplines de la section (histoire, histoire de l'art, archéologie, historiographie, histoire de la musique) dans la diversité des parcours, des sensibilités et des écoles. Ainsi, les dossiers d'archéométrie ont toujours fait l'objet d'une analyse attentive, mais ils devaient comporter une dimension historique significative pour prétendre à la qualification. Les sessions de qualification ont chaque fois donné lieu à un compte rendu sous forme de tableaux statistiques commentés et accessibles sur le site du Snesup.

Durant cette mandature, les élus sont restés vigilants par rapport aux projets ministériels relatifs aux modifications des règles de l'évaluation, et ont défendu sans faillir un dispositif d'évaluation menée par les pairs, élus, et ce dans l'intérêt de la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'un des élus Snesup de la 21^e section a été désigné par la CP-CNU pour siéger au conseil de l'AERES.

Pour les élus Snesup,
Olivier Mattéoni, vice-président B de la 21^e section